

1411704

TREPLIN 'SOFT'

1411714

TREPLIN 'HARD'



ATTENTION

Toute activité impliquant le mouvement crée le risque de blessure grave y compris une paralysie permanente ou même la mort, en tombant sur la tête ou d'autres parties du corps. Vous acceptez les risques de blessures graves en utilisant cet équipement.

Cependant, les risques peuvent être réduits en suivant ces règles :

1. Utilisez cet équipement seulement sous la responsabilité d'un entraîneur formé et qualifié.
2. Lors de l'utilisation de cet équipement, veillez à ce qu'il n'y ait pas d'objet encombrant ni de personne à proximité du tremplin.
3. Ce tremplin doit être utilisé avec l'équipement adéquat et par des utilisateurs formés à la pratique de la gymnastique. Toujours sous la responsabilité d'un entraîneur qualifié.
4. Apprenez à connaître vos limites et les limites de cet équipement. Suivez progressivement les techniques d'apprentissage et toujours sous la surveillance un entraîneur.
5. Avant chaque utilisation inspectez l'équipement afin de vérifier la conformité, la sécurité et la stabilité de l'installation. En cas de doute, ne pas utiliser cet appareil et appeler le service de maintenance.
6. Prenez connaissance de la notice dans sa totalité avant toute utilisation.



OBSERVATION

L'installation de ce produit doit être impérativement réalisée par une société agréée par le fabricant. Tout défaut d'installation peut avoir des conséquences extrêmement graves pour les utilisateurs ou les personnes à proximité.

Cet appareil de gymnastique doit être utilisé dans un endroit sec et seulement dans ces conditions.

L'humidité aura un effet négatif sur tous les types de revêtement et matériaux utilisés sur les appareils de gymnastique ce qui peut en réduire la durée de vie.

NORMES ENVIRONNEMENTALES

Durant le développement d'un produit Spieth et/ou Kassiope, nous attachons beaucoup d'importance à l'utilisateur, à la performance du produit mais également à l'intégration de l'environnement dans notre processus de conception. Nous sommes certifiés ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management de l'environnement).

Nous utilisons des matériaux éco-responsables comme le bois issu de forêt durablement et responsablement gérée ou le PVC de nos fournisseurs qui est certifié sans phtalates. Nous nous mobilisons pour réduire notre impact environnemental, et nous mettons en place des mesures pour diminuer notre consommation d'énergie.

Spieth et Kassiope sont conscients de leurs responsabilités environnementales et sociales. Ils s'engagent et supportent plusieurs projets : en donnant une seconde vie aux équipements anciens et en les proposant à des clubs ayant des moyens limités ou en promouvant l'activité sportive notamment chez les jeunes.



NORMES TECHNIQUES



Les treplins sont certifiés F.I.G.

Approuvés par la Fédération Internationale de Gymnastique, ils peuvent être utilisés lors des compétitions régionales, nationales et internationales.

Ces agrès répondent aux exigences de la norme NF EN 913 « Matériel de gymnastique - Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai »

**Disposition des
ressorts**



1411704 – 'SOFT'

Jusqu'à 70 kg*

**Disposition des
ressorts**



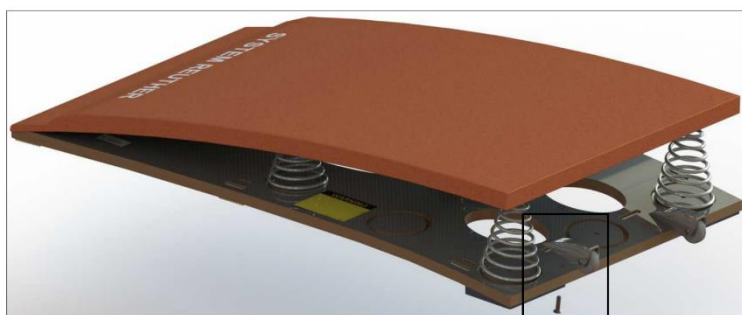
1411714 – 'HARD'

Jusqu'à 90 kg*

*Ces données doivent être considérées en fonction du poids et de la condition physique des gymnastes.



Lors du retrait de plusieurs ressorts ou en cas de non-respect des indications ci-dessus (ordre de placement du ressort), le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de blessure et aucune garantie ne sera accordée en cas de dommage sur le matériel



Pour faciliter le transport du tremplin, une paire de roulettes de transport peut être ajoutée (optionnelle)

Placer les roulettes sur le dessous de la planche et fixer les avec un boulon M8x30 et l'aide d'une clé Allen.



MAINTENANCE

Vérification d'usage	Vérification de maintenance
<p>Avant chaque utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection visuelle du tremplin - Vérification du nombre de ressorts et de leurs attaches - Vérification des zones de réception. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des ressorts - Inspection des pièces d'usure - Vérification des zones de réception.
<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les parties métalliques du tremplin avec un produit de nettoyage non corrosif - Interdiction d'utiliser un abrasif. <p>En cas de doute sur la fiabilité du matériel, nous vous conseillons d'en interdire l'accès systématiquement et d'avertir le service de maintenance.</p>	<p>Nous vous conseillons de faire vérifier et régler votre matériel une fois par an, au minimum, par une société agréée par le fabricant. Dans le cas d'une utilisation soutenue nous vous préconisons une vérification et un réglage du matériel deux fois par an.</p>

GARANTIE

Le matériel désigné ci-dessus est garanti contre tous vices de fabrication pour une durée de 2 ans dans le cadre d'une utilisation normale. Sont exclus de cette garantie, les matériels qui font l'objet d'une mauvaise utilisation, de démontages fréquents ou qui ne sont pas démontés, remontés et entretenus régulièrement, selon la notice constructeur, par des techniciens agréés par le fabricant.

Cette garantie est limitée à la remise en état chez le fabricant ou sur site, à nos frais, dans les délais les plus brefs, de tout matériel constaté défectueux, sans qu'il puisse être demandé aucune indemnité et quelle qu'en soit la raison. Toutes autres garanties explicites ou implicites sont exclues. Sont exclues de la garantie toutes les pièces d'usures.

Les pièces détachées nécessaires à la maintenance éventuelle seront disponibles auprès du fabricant durant une période minimale de 10 ans.